

**Réunion sur le suivi et la mise en œuvre des recommandations  
adoptées par la 39<sup>ème</sup> session de la Conférence générale sur  
les procédures et les méthodes de travail  
des organes directeurs de l'UNESCO**

**30 septembre**

Le Président a souhaité la bienvenue à cette neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance, les procédures et les méthodes de travail de l'UNESCO, créé par la Conférence générale à sa 38<sup>e</sup> session (Résolution 38 C/101).

Le Groupe de travail sur la gouvernance a présenté son rapport à la Conférence générale à sa 39<sup>e</sup> session. La Conférence générale a examiné ce rapport, qui contient 134 recommandations, dont 131 ont été adoptées.

Conformément à la recommandation 131, un rapport d'étape intermédiaire sur le suivi des recommandations sera présenté à ce Groupe de travail, au Conseil exécutif et à la Conférence générale. Ce rapport d'étape, contenu dans les documents 40 C/29 et 40 C/INF.16, relève de toutes les recommandations du Groupe de travail, qu'elles se réfèrent à la Conférence générale, au Conseil exécutif ou aux autres organes intergouvernementaux ou internationaux. Un rapport final doit être présenté en 2021 au Conseil exécutif et à la Conférence générale à sa 41<sup>e</sup> session.

**Le Prof. Hervé Chneiweiss, Président du Comité international de bioéthique (CIB)** a présenté les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de gouvernance. Le processus avait déjà commencé en septembre 2018, lors de la réunion publique conjointe CIB- CIGB- COMEST. Des consultations écrites avec les membres du CIB ont suivi. Certaines de ces mesures avaient été introduites avant 2018, notamment la mise en place d'un secrétariat combiné pour le CIB, le CIGB et la COMEST. Les recommandations 56 à 58, 60 à 64, 66, 68, 69, 70, 72, 73, 75, 76, 78 à 81 et 86 (a) sont considérées avoir été mises en œuvre. Les recommandations 71 et 74 seront mises en œuvre d'ici à la fin de 2020. Les recommandations 59 («redimensionner» le CIB) et 86.b (ajuster le nombre de membres du CIGB, du CIB et de la COMEST) appellent un complément de réflexion et de considération.

**Le professeur Peter-Paul Verbeek, président de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)** a complété les informations que nous venons de décrire en mettant l'accent sur les recommandations déjà mises en œuvre par la COMEST. Il s'agit des recommandations 56 à 58, 60 à 64, 66, 68, 69, 70, 72, 73, 75, 76, 78 à 81 et 86 (a). Les recommandations 71 et 74 sont en cours et les recommandations 65, 68 et 77 sont considérées comme non applicables dans le contexte de la COMEST.

Deux États membres ont pris la parole pour saluer les bonnes pratiques en matière de réunions conjointes et les bonnes synergies. Des questions ont été posées sur l'éventuelle collaboration entre la COMEST et les IIB du secteur CI (PIPT et PIDC). L'un des États membres qui a pris la parole a également convenu du fait que certaines recommandations ne pouvaient pas être mises en œuvre en raison de la nature de ces organes qui n'étaient pas intergouvernementaux.

**Le professeur Nicole J. Moreau, présidente du Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)**, a donné un aperçu du programme, de ses origines, de sa structure, de sa composition, du fonctionnement du conseil scientifique et des activités récentes.

Plusieurs États membres ont pris la parole pour demander plus de détails au PISF sur la manière dont le renforcement des capacités et l'éducation pourraient s'intégrer dans les sciences fondamentales et l'ingénierie, et sur la manière dont il est relié à d'autres programmes et contribue aux C/4 et C/5. Des éclaircissements ont été demandés sur le point de savoir si l'ingénierie fait partie intégrante du PISF. De manière générale, les délégations ont souhaité en savoir plus sur ce que fait l'UNESCO en matière de sciences fondamentales, sur le rôle du comité scientifique du PISF, sur ses résultats et sur qui pourrait mieux fonctionner. Le processus de candidature pour faire partie du comité a également été questionné. Le besoin de plus de visibilité et de coopération internationale, notamment avec le C2C et avec les autres programmes de l'UNESCO relatifs à la culture et à l'éducation, a été exprimé.

**Son Excellence Enny Sudarmonowaty, Présidente du Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB)** a présenté le Programme MAB et le Réseau mondial des réserves de biosphère, ses fonctions et procédures statutaires, sa programmation future, et a présenté des points saillants sur certaines activités

L'augmentation considérable des activités et de la visibilité des jeunes a été saluée, et des questions ont été posées sur les progrès réalisés en matière de sites partageant des désignations communes. Il a également été demandé d'avoir plus de détails sur la coopération avec MOST et sur la mise en œuvre des recommandations 83.a et b.

Poursuivant avec l'examen des centres de catégorie 1, **M. Mansoor Al Awar, Président de l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)**, a expliqué que lors de la dernière réunion du conseil d'administration, les membres ont discuté et examiné toutes les recommandations. En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations 57 à 80, en termes d'efficacité, le conseil d'administration se réunit une fois par an, à l'exception lors de la vacance du Directeur. La stratégie de mobilisation des ressources et le registre des risques ont été discutés et adoptés. Suite à l'évaluation d'IOS, le plan

d'action a été adapté. Conformément aux priorités de l'UNESCO, la stratégie a été approuvée conformément au C/5. Le président a également suggéré un soutien plus équilibré de l'UNESCO au C1C et une décentralisation accrue des ressources extrabudgétaires, un appui soutenu des pays hôtes et une stratégie unifiée de l'UNESCO en matière de TIC dans l'éducation. Le modèle économique actuel prend du temps et est obsolète. Les défis comprennent les relations entre le C1C et les commissions nationales, la synergie sur les activités avec le siège et les réunions régulières entre le C1C, à sa connaissance.

Les Etats membres ont apprécié d'apprendre les défis auxquels fait face l'IIB. Un appel a été lancé au secteur de l'éducation pour cartographier les atouts et les contributions de la mise en œuvre de l'ODD4.

**Le Professeur Fabio Zwirner, Président du Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)**, a annoncé que, pour la première fois, le CIPT soumettrait à la Conférence générale un rapport soulignant l'impact de ses travaux et ses liens avec le Secteur des sciences exactes et naturelles et l'agenda 2030. Le CIPT est régi par un accord tripartite entre le gouvernement italien, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'UNESCO. Le professeur Zwirner a présenté le fonctionnement du centre. Le CIPT travaille en étroite collaboration avec le siège de l'UNESCO pour la préparation du C/5. Conformément à son mandat de promotion de la recherche scientifique et de l'éducation, en particulier dans les pays en développement, le CIPT contribue à l'ODD4 par le biais de ses programmes de formation scientifique, à l'ODD7 à travers ses activités de recherche et de formation sur les énergies renouvelables et à l'ODD13 à travers ses activités de recherche et de formation modélisation sur le climat et risque de catastrophes. Deux réunions d'information ont eu lieu au cours des cinq dernières années pour les États membres au siège. En ce qui concerne la recommandation 116.b sur le suivi des recommandations du Commissaire aux comptes, le CIPT croit savoir que la recommandation ne fait pas référence aux «auditeurs externes», mais aux 13 recommandations de l'audit d'IOS de 2016, dont douze sont maintenant closes. Les modalités de financement du CIPT sont essentiellement extrabudgétaires du point de vue de l'UNESCO. La portée accrue des activités du CIPT nécessiterait une augmentation du budget. Le CIPT compte un très grand nombre de visiteurs internationaux et de programmes scientifiques. Par conséquent, il est primordial que le CIPT conserve son agilité et sa flexibilité (notamment en ce qui concerne la gestion des visiteurs et des visites, la gestion du budget, la gestion des contributions et des donateurs et certains aspects de la résorption humaine tels que les perspectives de carrière du personnel scientifique).

En passant aux Conventions, la présentation de **H.E. M. Irénée Bienvenu Zevounou, Président de la Conférence des États parties à la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété**

**illicites des biens culturels (Convention 1970)**, a indiqué qu'une partie de la recommandation était liée au règlement intérieur, mais que d'autres ne pourraient pas être mises en œuvre même si le règlement intérieur était modifié. Le secrétariat a préparé une proposition sur la recommandation 56 sur la mise à jour du mandat afin de mieux refléter le C/5 et l'Agenda 2030. Les autres recommandations, telles que 58, 59, 68, 61 et 96, font l'objet d'une proposition du secrétariat de l'UNESCO. Lors de la 5e réunion des États parties, un groupe de travail à composition non limitée sera créé pour réviser le règlement intérieur.

**M. Wael Abdelwahab, Président du Comité subsidiaire de la Conférence des États parties à la Convention de 1970**, a présenté le document, qui comprend un tableau sur l'état du suivi des recommandations, y compris celles qui ont été mises en œuvre. Concernant d'autres recommandations, toutes sont en cours de mise en œuvre et devraient prendre fin d'ici la prochaine réunion des États parties.

À la demande de la salle, le président a confirmé qu'une réunion des présidents des différentes conventions culturelles était prévue.

**H. E. M. Ghazi Gherairi, Président de la Conférence des États parties à la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (Convention 2001)**, a indiqué que depuis 2015, la Conférence avait pour objectif de passer en revue le processus de la convention, y compris la ratification et la gouvernance. La révision des règles de procédure et des statuts était en cours et visait également à améliorer l'efficacité et l'harmonisation de la mise en œuvre de la convention. Il a souligné l'importance de l'harmonisation entre les conventions. Le règlement financier du compte spécial était en cours d'alignement sur le texte approuvé par le Conseil exécutif.

En réponse aux questions, le président a confirmé que des efforts étaient en cours pour partager les connaissances scientifiques, notamment sur les avantages de la convention, et que 61 pays l'avaient ratifiée, tandis que 10 à 15 l'avaient entamée. Il existe de nombreux exemples de coopération avec d'autres programmes. Il y a un processus de convergence. Il s'agit de la seule structure qui protège le patrimoine culturel subaquatique.

Comme déclaré par **Son Excellence M. Anesee Bin Ibrahim, représentant du Président du Conseil Intergouvernemental du Programme Gestion des transformations sociales (MOST)**, ce programme a été le premier à revoir ses règles et procédures, avec un groupe de travail sur la réunion de révision depuis 2016. La 39e session de la Conférence générale a approuvé les statuts révisés. La taille du bureau a été réduite, le bureau étant ouvert aux observateurs. Le règlement intérieur révisé prévoit la limitation à 2 mandats consécutifs. Stratégie MOST liée à l'Agenda 2030 (recommandations 5, 10 et 15). En ce qui concerne la recommandation 84 sur le renforcement de la coopération avec le PIPT et

le MAB, des mesures positives ont été prises à cet égard (École commune de sciences à Cuba). L'organisation de sessions annuelles du conseil avait de lourdes conséquences financières. L'élection du bureau aura lieu lors de la prochaine Conférence générale lors d'une session extraordinaire.

Les États membres ont noté que les synergies avec différents organes sont très importantes et que les IIB sont encore en vase clos. Le rapport final pourrait inclure des recommandations plus concrètes à cet égard.

**Le juge Christian Byk, président du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB)**, étant un organe intergouvernemental, a présenté l'état d'avancement des recommandations mises en œuvre, notamment les 56, 58, 60 à 64, 66 à 68, 70, 72, 73, 75, 78 et 81. et 86 (a). Les recommandations 69, 74 et 76 sont réputées en cours d'application et devraient être mises en œuvre d'ici la fin de 2020. Les recommandations 65 et 77 sont considérées comme non applicables dans le contexte du CIGB. Il est maintenant prévu que les États membres du CIGB soient invités à soumettre des observations écrites au sujet des recommandations 57, 58, 59, 69, 71 et 86.b ; Le CIGB a décidé de poursuivre les consultations et discussions informelles sur ces recommandations en vue d'une éventuelle décision à la prochaine session du CIGB (septembre 2020); et le Bureau et le Secrétariat ont été priés de faciliter ces consultations informelles